

Écoles d'art : besoin d'un cadre législatif pour les inscrire dans les schémas régionaux ESR (Andéa)



Audition du 06/12/2023 à la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Paris - Article n°309267 - Publié le 14/12/2023 à 15:22 - ©Écouter cet article

« Nous souhaitons une meilleure visibilité sur la stratégie politique du ministère de la culture au sujet de l'enseignement supérieur culture. Ainsi qu'une meilleure cohérence entre les responsabilités de l'État et celles des collectivités territoriales », indique Ulrika Byttner, directrice générale de l'Esadhar et co-présidente de l'Andéa, le 06/12/2023. Elle est auditionnée par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat à propos de la situation et avenir des écoles supérieures d'art.

« Nous pensons qu'il est urgent de définir un cadre législatif pour inscrire les écoles supérieures d'art territoriales, mais aussi nationales, dans les schémas régionaux d'enseignement supérieur. Le fait que les établissements d'enseignement artistique apparaissent sous le giron de la culture, ne leur permet pas d'évoluer correctement dans le paysage de l'enseignement supérieur. »

Selon Pierre Oudart, DG de l'Insea Marseille Méditerranée et auteur d'un rapport sur le sujet, remis à Rima Abdul Malak en octobre 2023, « le Hcéres le dit très clairement : ces écoles ne sont pas encore bien intégrées dans l'écosystème de l'ESR. On pourrait penser qu'elles le sont

dans l'écosystème artistique et culturel, a l'instar des écoles d'architecture, or ce n'est pas le cas ».

Cédric Loire, professeur à l'École supérieure d'art de Clermont Métropole et co-président de l'Andéa ajoute : « Nos écoles se trouvent dans une situation financière extrêmement tendue. La contribution de l'État a été maintenue, mais dans un contexte d'inflation, à euro constant, cela représente une baisse de 14 % de sa contribution ».

« Nous avions salué le déblocage des 2 M€ d'aide d'urgence par le MC [en mars 2023]. Néanmoins, les écoles ont aujourd'hui grandement besoin d'une mesure structurelle. »

Poursuivre la lecture sur le site

Une situation plus favorable des écoles nationales ?

« Dans les écoles nationales, il y a bien sûr également des problèmes, qui peuvent être partagés par les écoles d'art territoriales :

- le statut des professeurs d'enseignement des écoles nationales n'est pas achevé ;
- il y a un recours parfois assez important à des personnes qui sont contractuels, ce qui crée un risque de précarisation aussi d'une partie d'une partie des personnels ;
- des problèmes liés à des bâtiments anciens (c'est le cas de Limoges, Bourges ou Dijon par exemple) », cite notamment Cédric Loire.

« Je ne voudrais pas donner l'impression que la situation des écoles nationale est absolument parfaite. Néanmoins, il nous semble que les écoles nationales se trouvent dans une situation un peu plus enviable que la nôtre sur certaines points », nuance-t-il.

« D'abord, parce qu'elles ont un interlocuteur unique, qui est le ministère de la culture. Là où les écoles territoriales sont parfois prises entre les responsabilités de différents ministères. C'est d'ailleurs peut-être une des raisons de leur invisibilisation à l'endroit des politiques publiques. Donc c'est parfois très long d'identifier les bons interlocuteurs. Et ça a aussi été très long d'obtenir un début de dialogue interministériel. »

Il ajoute que « les choses sont en train de se mettre en place puisque nous avons déjà été reçus par le ministère de la transformation et de la fonction publique, avec le ministère de la culture. »

« Malgré tout, le statut des PEN (professeurs des écoles nationales) est quand même un peu meilleur que celui des PEA (professeurs d'enseignement artistique) », complète Ulrika Bytnner.

« Un déficit de visibilité, notamment face à la concurrence du privé »

« Un des points soulignés dans le rapport de Pierre Oudart concerne le déficit de visibilité de nos écoles. Notamment face à la concurrence du privé, extrêmement féroce en ce moment, en particulier dans les filières design », poursuit Cédric Loire.

« Aujourd'hui, il suffit de se rendre sur un salon des formations pour voir que toutes les écoles du ministère de la culture sont réunies sur un tout petit stand, alors que les autres groupes privés occupent la majorité de la surface des stands. »

« Des écoles mal outillées administrativement pour répondre aux diverses injonctions » (P. Oudart)

Selon Pierre Oudart, « on a voulu consolider l'édifice juridique en 2016, avec la loi "Liberté, création, architecture, patrimoine", notamment en ajoutant une procédure d'accréditation, pour mieux se raccorder aux évaluations du Hcéres. À mon avis, c'est encore insatisfaisant. »

« Historiquement, un service d'inspection spécifique suivait les écoles supérieures d'art, et il a été supprimé, au moment de la création des EPCC. Les référents de l'enseignement supérieur artistique au ministère de la culture, ne sont plus là. Il n'y a plus qu'un seul inspecteur pour toutes les écoles supérieures. d'art. C'est très insuffisant, alors même que l'appareil administratif n'a cessé de s'alourdir.

Un des problèmes, c'est que ces écoles sont mal outillées administrativement pour répondre à l'ensemble des injonctions qu'on leur fait. »

« Historiquement, il y a un attachement au ministère de la culture »

« Ce n'est pas à nous de dire à quel ministère on doit ou pas être attaché. Historiquement, il y a un attachement au ministère de la culture, car c'est celui des arts et des artistes et que l'enseignement dans les écoles supérieures d'art et de design, qu'elles soient nationales ou territoriales, s'appuie sur les pairs », déclare Cédric Loire.

« Je suis convaincu que le succès de l'insertion professionnelle de nos étudiants est notamment lié au fait que l'enseignement de l'art se fait par et avec des artistes. Les écoles d'art ne sont pas seulement une manière d'accéder au monde de l'art, c'est déjà le monde de l'art! »

L'amendement présenté par Karine Daniel au nom de la Commission, adopté par le Sénat le 07/12/2023

L'amendement présenté par Karine Daniel (Groupe SER), au nom de la Commission éducation, culture et communication du Sénat, a été adopté le 07/12/2023 par le Sénat en séance publique, lors de l'examen des crédits de la mission Culture.

Celui-ci « vise à revaloriser de 16M€ le niveau des subventions versées par l'État aux écoles supérieures d'art. »

Selon le texte, « cette revalorisation des crédits permettrait de financer plusieurs mesures :

- 7 M€ au titre de la compensation du point d'indice ;
- 5 M€ afin d'adapter la dotation de fonctionnement à l'accroissement des missions et à l'inflation ;
- 2 M€ au titre de l'exonération des étudiants boursiers ;
- et 2M€ au titre de la réforme du statut des enseignants. »

« Outre l'école de Valenciennes, une nouvelle école en difficulté : celle de Chalon-sur-Saône »

- « Outre l'école de Valenciennes, nous avons appris récemment qu'une nouvelle école est en difficulté : celle de Chalon-sur-Saône », indique Ulrika Byttner.
- « Nous ne pouvions pas ne pas évoquer le cas de ces deux écoles, qui sont dans des processus de fermeture, sans doute très rapides. On voit bien la très relative indépendance des EPCC, étant financés en très grande majorité par une collectivité territoriale. Quand une collectivité retire tout ou partie de ses financements, il est difficile de demander à l'État de compenser », complète Cédric Loire.
- « Ces écoles pâtissent de cette situation d'angle mort. Les signes avant coureur de ces situations ne sont pas remontés suffisamment vite. Ce qu'on attend en tant que réseau, c'est que le ministère de la culture exerce pleinement sa tutelle et défende ses formations et ses diplômes. Et ce n'est pas uniquement une question d'argent! »
- « Nous savons que plusieurs écoles, même de gros établissements, seront en difficulté concrète pour boucler leur budget dès 2024. C'est notamment le cas de

Tours-Angers-Le Mans et en Bretagne également. Nous sommes face à une situation d'urgence, avec plusieurs temporalité. Comment tenir dans un premier temps, et comment réformer en profondeur le système ? », selon Ulrika Bytnner.

L'Andéa exprime sa « vive inquiétude » face à la fermeture imminente de l'École Media Art du Grand Chalon

- « Nous attirons l'attention de tous sur la situation alarmante de l'École Media Art du Grand Chalon, établissement d'enseignement artistique supérieur public, dont la fermeture imminente suscite une vive inquiétude au sein de la communauté artistique et culturelle, chez les étudiants et personnels, et chez les citoyens du département », indique l'Andéa le 11/12/2023.
- « La volonté politique locale est déterminante pour que les écoles d'art existent car 33 des 45 écoles supérieures d'art sont portées par les collectivités territoriales. Les informations faisant état d'une fermeture brutale de l'enseignement supérieur à l'École Media Art du Grand Chalon, si peu de temps après l'annonce de la fermeture de l'Esad de Valenciennes, laissent un goût amer », poursuit l'association.
- « Certes, les collectivités sont confrontées à des défis multiples, l'inflation, la crise énergétique, les mesures gouvernementales. Toutefois, la fermeture d'une école d'art n'équivaut pas simplement à la disparition d'un établissement. Une école qui ferme, ou une école qui perd son enseignement supérieur, c'est tout un écosystème qui s'éteint. »
- « Nous plaidons ardemment en faveur de la préservation, du développement, de la réinvention de cet enseignement que la direction actuelle est tout à fait prête à porter. Notre préoccupation s'étend également aux conséquences humaines de cette situation. »

L'Andéa « insiste sur la nécessité d'un réseau d'écoles supérieures d'art couvrant l'ensemble du territoire, garantissant un enseignement supérieur artistique de proximité et de qualité. »

« Toutes les pistes doivent être explorées pour sauver l'école »

- « Toutes les pistes doivent être explorées pour sauver l'école, que ce soit par des fédérations en réseau, des mutualisations régionales, l'adoption de nouveaux modèles économiques. La plateforme de Bourgogne Franche-Comté est là pour accompagner le futur de l'École Média Art », selon l'Andéa.
- « Nous appelons à une prise de conscience de tous les acteurs proches ou plus lointains de l'EMA, ministère de la culture, collectivités territoriales, écoles supérieures d'art avoisinantes, citoyens, afin que le projet de l'école perdure et renaisse dans un nouveau cadre enthousiasmant. »
- « Au moment où le ministère de la culture réfléchit à la cartographie nationale des écoles supérieures d'art et de design, cette situation revêt une urgence

particulière. Il ne saurait y avoir que deux établissements à proposer de l'enseignement supérieur à l'échelle de la grande région Bourgogne Franche-Comté. »

Sur le web

Voir ou revoir l'audition

À lire aussi



<u>Écoles supérieures d'art territoriales : revoir la gouvernance et les financements (rapport Oudart)</u>

• Revoir la gouvernance des EPCC (établissements publics de coopération culturelle) "au cas par cas, en impliquant davantage les régions et les interc...



<u>Écoles d'art et de design : les premières observations</u> et recommandations du Hcéres (vague C)

• "Assurer une meilleure visibilité des écoles grâce à la signature plus systématique des COMP ; • mener des audits réguliers des écoles, avec l'Igac...



<u>Écoles d'art territoriales : « 2M€ supplémentaires »</u> <u>débloqués par le ministère de la culture</u>

« Je débloque une enveloppe de 2M€ de crédits supplémentaires pour faire progresser la part de l'État dans le budget [des 33 écoles supérieures d'art t...



Écoles territoriales d'art : courrier des présidents à R. Abdul-Malak « sur la situation dramatique »

« Nous alertons depuis des mois les autorités sur la situation dramatique des 35 établissements territoriaux d'enseignement supérieur de l'art et du de...